

Listes des personnes poursuivies à l'occasion du coup d'état.

Décisions des commissions mixtes

Bailly Julien 37 ans, horloger, Figeac, 1
enfant...Cayenne ---

Antécédents judiciaires: 1850, un mois de prison 200Fr
d'amende pour excès.

Observations

Socialiste effréné; propagandiste ardent; chef d'un
rassemblement armé qui a envahi la gendarmerie; lui-même,
armé d'un fusil, a distribué des armes --- Joua un rôle
important dans toutes les scènes de désordre. Dangereux.

Préfecture du Lot recours à divers titres pour cause

1^{ère} Division

politique

1851

Bulletin individuel

Bailly Julien

Figeac 1815

Ancien horloger

Panafé près Figeac

Condamné par contumace à la déportation à
Cayenne par la Commission mixte du Lot

Se réfugia en Belgique , puis en Angleterre.
Rentré en France à la fin de 1858 (porteur d'un sauf -
conduit, pour accompagner sa femme gravement malade **),
fût arrêté et déporté en Algérie où il resta jusqu'en Nbre
1859, à l'amnistie.

A perdu son établissement d'horlogerie et sa fortune
par suite du coup d'état.

Observation du Préfet: Il y a lieu à tous égards de
donner une suite favorable à la demande de Mr Bailly.

-

signé Abeille

** : il est à noter que dans la lettre de Mlle Foumentèze,
celle-ci fait état que c'était le père de Julien Bailly, sentant
sa mort prochaine, qui avait écrit à son fils qu'il souhaitait le

voir une dernière fois. Ce serait pour cette raison que celui-ci serait rentré en France et non pour celle évoquée dans ce document...

NB: au dos de cette lettre, se trouve une inscription manuscrite au crayon papier: fonds du parti mutuel somme de 7 mille francs pour achat d'une étude devant servir à tous d'accord aux (ici 2 mots sont illisibles) gravant() application de cela du 11 juillet 1859.

(il n'est pas possible de savoir de quand date cette annotation, ni si elle a un rapport direct avec le document du recto)